

Actualités relatives au Covid-19 au Brésil - Secteurs agricole, agroalimentaire et pêche**Résumé**

Des restrictions de déplacement sont mises en place de manière hétérogène. Les frontières terrestres **et aériennes** sont fermées aux étrangers non-résidents. Pas de restrictions spécifiques sur les importations ou exportations de marchandises.

Les filières du sucre, de l'éthanol, des fleurs, du caoutchouc et des crevettes sont en difficulté.

La conjoncture crée des dissensions au sein du gouvernement et avec les autres pouvoirs. Une demande de destitution du Président Bolsonaro a été déposée le 17 mars. Sont également à noter à son endroit une accusation de crime de propagation de la maladie et abstention d'information, ainsi qu'une **plainte auprès de la Cour pénale internationale pour crime contre l'humanité.**

Les actualisations par rapport à la dernière note sont **surlignées en jaune**.

Contexte général

Au **8 avril, 13 717 cas de Covid-19 sont recensés et 667 morts**. L'Etat de calamité publique a été mis en place au niveau fédéral.

Des restrictions de déplacement ne sont pas en place au niveau fédéral. Les Etats fédérés ou municipalités ont mis en place des mesures diverses (arrêt de certaines liaisons inter-Etats, fermeture de magasins, interdiction des rassemblements, etc...)

Il est à noter des **dissensions publiques entre les gouverneurs des Etats fédérés et le Président J. Bolsonaro sur les mesures de gestion de l'épidémie, ainsi qu'au sein même du gouvernement**. **Le 6 avril, le président souhaitait limoger son ministre de la santé qu'il jugeait trop proche des recommandations de l'OMS, mais il est revenu sur sa décision après plusieurs pressions.**

Le 17 mars, une **procédure de destitution de Jair Bolsonaro** a été déposée devant le Congrès. De plus, est en cours d'instruction une **demande d'éviction** à son endroit pour crime de propagation de la maladie et d'abstention d'information. **Le 5 avril, l'Association brésilienne des juristes pour la démocratie a porté plainte contre J. Bolsonaro auprès de la Cour pénale internationale pour crime contre l'humanité**. Elle considère que le président met en danger les Brésiliens par des actions concrètes ayant pour conséquence la prolifération du coronavirus.

La Cour suprême a demandé le 2 avril au président Bolsonaro de présenter dans les 48 heures des mesures pour lutter contre l'avancée du Covid-19 au Brésil. L'avocat général de l'Union a répondu que les mesures mises en place « visent à garantir les directives du ministère de la Santé et de l'OMS », ainsi que « l'isolement social nécessaire pour empêcher la propagation rapide du nouveau coronavirus ». L'ordre des avocats du Brésil a jugé ces éléments contraires aux déclarations et à l'attitude du président Bolsonaro. Le 6 avril, elle a demandé à la Cour suprême d'obliger le président de la République à suivre les orientations de l'OMS.

Restrictions aux frontières pour les personnes

Les frontières terrestres et **aériennes** sont fermées pour tous les étrangers non-résidents. Cette disposition ne s'applique pas dans le cas de transport de marchandises. Pour tout complément, consulter la [foire aux questions](#) de l'ambassade de France au Brésil.

Circulation des marchandises

Aucune restriction spécifique prise par les autorités brésiliennes tant à l'importation au Brésil qu'à l'exportation depuis le Brésil. Aucune difficulté logistique spécifique signalée à l'exception de quelques ralentissements, mais qui ne nuisent pas à la poursuite des échanges agricoles.

L'autorité sanitaire a confirmé la possibilité de recevoir des copies numérisées des certificats sanitaires lorsque l'exemplaire original papier ne peut pas être fourni au moment de l'inspection de la marchandise. Ces certificats sont à adresser à l'adresse suivante : SPS.BSB-SER@dgtresor.gov.br

Les ministres de l'agriculture du Conseil de l'agriculture et de l'élevage du Sud (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay, Pérou) ont défini des recommandations sanitaires destinées aux transports de marchandises. Elles visent à maintenir les échanges internationaux de produits agricoles et alimentaires tout en assurant la prévention de contamination des professionnels.

Problématiques spécifiques à certaines filières agricoles

Les secteurs du **sucre et de l'éthanol** sont dans une situation compliquée avec une forte chute de la demande et une baisse des cours du pétrole. Le risque est que les usines n'achètent plus la canne aux producteurs en raison de l'absence d'achat des productions par les distributeurs.

Les secteurs des **plantes ornementales et du caoutchouc naturel** sont en difficulté en raison d'une chute drastique de la demande, d'environ 90%. Des aides au stockage et apport de trésorerie sont demandées par les professionnels. Les producteurs de **crevettes d'élevage** souffrent également de la réduction de la demande et sont à la recherche de nouveaux marchés d'exportation.

Mesures transversales de soutien à l'économie

Les autorités fédérales ont multiplié depuis le 16 mars les annonces de façon dispersée. Le premier bilan établi le 31 mars par le ministre de l'économie, évoque une mobilisation de ressources budgétaires de 135 Mds € (soit environ 10% du PIB). Les mesures sont les suivantes :

- paiement anticipé de certaines prestations sociales, abondement du FGTS, auquel cotisent les entreprises pour mutualiser une assurance chômage, ainsi que du programme Bolsa Familia ;
- délais et exemptions temporaires dans le paiement de certaines cotisations et engagements des entreprises. Ce volet vise à soutenir l'emploi ;
- aide d'urgence d'environ 105 €, pendant trois mois, aux travailleurs indépendants, informels et les intermittents inactifs en raison du manque de demande. Sont éligibles les personnes gagnant moins de la moitié d'un salaire minimum (salaire minimum environ 180€/mois) et ne recevant pas d'autre aide sociale que la Bolsa Familia. La limite est de deux bénéficiaires par foyer. Cette mesure vise à maintenir les revenus de 54 millions de travailleurs du secteur informel, qui représentent plus de 40% des salariés.

En complément de ces mesures, d'autres organismes ont annoncé des mesures de soutien :

- le Conseil Monétaire National (CMN) a adapté ses règles pour limiter les cessations d'activité par manque de financement et pour relancer le crédit ;
- la Banque centrale (BCB) *via* de l'assouplissement des conditions de liquidité pour les banques, à hauteur de 17% du PIB ;
- la banque nationale du développement économique et social (BNDES) *via* des lignes de crédits pour renforcer la trésorerie des entreprises et soutenir l'emploi (11 Mds € soit 0,76% du PIB) ;
- une intervention mixte de la BCB, BNDES et Trésor, en ligne de crédit, permettant aux PME de payer les salaires de leurs employés, sous condition de ne pas les licencier. La limite de paiement s'élève à deux salaires minimums par salarié (370 €), ce qui est légèrement inférieur au revenu réel moyen au Brésil (430€). Cette ligne de crédit devrait durer deux mois.

Mesures spécifiques de soutien au secteur agricole et agroalimentaire

Par arrêté n°116 du 26 mars, la ministre chargée de l'agriculture a rappelé que **l'agriculture, l'agroalimentaire et la pêche sont des activités essentielles ainsi que leurs activités connexes** (restaurants routiers, garages, etc...). Elle a également indiqué le 2 avril dans une interview qu'aucun problème d'approvisionnement alimentaire n'était à déplorer à ce jour.

Au plan économique, la Banque centrale du Brésil a annoncé le 23 mars la mise en place de **lignes de crédits bancaires pour l'agronégoce** afin d'assouplir les conditions de liquidité du secteur.

Les laboratoires de l'**ANVISA** chargés de la sécurité sanitaire de l'agriculture et de l'alimentation seront mobilisés, dès que les réactifs auront été livrés, pour réaliser des **tests de détection du Covid-19** (laboratoires du Minas Gerais, Pernambuco, Rio Grande do Sul e São Paulo). Dans un second temps, les laboratoires de l'EMBRAPA pourront être mobilisés.

Un comité de crise pour le suivi des impacts du Covid-19 au Brésil a été mis en place le 31 mars par le **MAPA**. Il effectuera le suivi des marchés agricoles et approvisionnements, et proposera des actions pour s'assurer du bon approvisionnement en aliments durant l'épidémie.

Le **MAPA** a diffusé le 1^{er} avril une **liste des mesures de prévention de la contamination** contre le Covid-19 à l'attention des professionnels des secteurs agricole, agroalimentaire et pêche.

Mesures spécifiques de soutien au secteur de la pêche

Aucune mesure spécifique annoncée.

Par arrêté n°116 du 26 mars, la ministre chargée de l'agriculture a rappelé que **l'agriculture, l'agroalimentaire et la pêche sont des activités essentielles ainsi que leurs activités connexes**

(restaurants routiers, garages, etc...). Elle a également indiqué le 2 avril dans une interview qu'aucun problème d'approvisionnement alimentaire n'était à déplorer à ce jour.

Le MAPA a diffusé le 1^{er} avril une **liste des mesures de prévention de la contamination** contre le Covid-19 à l'attention des professionnels des secteurs agricole, agroalimentaire et pêche.

Mesures spécifiques de soutien aux fournitures de l'industrie agroalimentaire

Aucune mesure spécifique annoncée.

Mesures de gestion de la main-d'œuvre

Aucune mesure spécifique de type prêt de personnel, formations, etc...